

COMMUNE DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION:

DATE D'AFFICHAGE:

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE: 28

PRESENTS: 28

PROCURATION: 00

VOTANTS: 28

OBJET: INSTALLATION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, affichée en Mairie le 17 MARS 2008, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE,

F. DESPLAN

Cachet de la Préfecture

PROCES VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL/ ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mil huit, le Samedi 15 Mars, à 15 Heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de POINTE/NOIRE, élus le **09 Mars 2008**, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et aux articles concernés du Code Général des collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS: DESPLAN Félix, HIBADE Brigitte, JEAN-CHARLES Christian, SEREMES Constance, ROUSSEAU Marcel, NEROME/ZANDRONIS Liliane. **KAMOISE** Jules. BELDINEAU/ARCHELERY Alice, SINIVASSIN Tony, CABRION Louisette, RANCE Elie, SEREMES Joël, HAGUY/JEAN Brigitte, LOUIS Marc, JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette, **CHARLES** Rosan. **DIVIALLE** Lucette, **GUILLAUME** Gilbert. PHIBEL/LARGITTE Viviane, REMY Yves, SAE/CARENE Suzy, MORNAL René, ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, JUDITH Christian. DELA REBERDIERE/RAMILLON **BIABIANY Onif, NAIME Germaine**

ETAIENT ABSENTS:,

Les membres formant la majorité des membres en exercice [vingt huit (28) conseillers].

Après l'appel nominal des conseillers municipaux, lecture a été donnée des résultats constatés aux procès verbaux des élections municipales du 09 Mas 2008.

Monsieur **DESPLAN Félix**, Maire sortant, accueille les membres puis appelle le doyen des conseillers municipaux, Monsieur **REMY Yves** qui déclare installer ; dans leurs fonctions de conseillers municipaux de la Commune de **POINTE/NOIRE**.

Messieurs: Mesdames

DESPLAN Félix . **HIBADE Brigitte** JEAN-CHARLES Christian **SEREMES** Constance Marcel **ROUSSEAU** NEROME/ZANDRONIS Liliane KAMOISE Jules BELDINEAU/ARCHELERY Alice **SINIVASSIN** Tony **CABRION** Louisette Elie **RANCE** Joël HAGUY/JEAN **Brigitte SEREMES** JEAN-JACQUES/KAMOISE Brunette LOUIS Marc **CHARLES** Rosan DIVIALLE Lucette Gilbert PHIBEL/LARGITTE Viviane GUILLAUME **REMY** Yves SAE/CARENE Suzv **MORNAL** René

de la liste « LE RASSEMBLEMENT », conduite par Monsieur DESPLAN Félix

Il signale aux conseillers le décès de Madame **DESIREE Nicolette** placée en douzième position sur la liste et qu'il appartiendra lors du prochain conseil municipal de procéder à l'installation du suivant immédiat, du dernier élu sur la lite, à savoir Madame **ROUSSEAU Jacqueline**

Messieurs Mesdames

ELISABETH Camille CABRION Jacqueline

JUDITH Christian DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole

BIABIANY Onif NAIME Germaine

de la liste « **GROUPE D'ACTIONS POUR LE CHANGEMENT (GAC)** », conduite par Monsieur **ELISABETH Camille**.

La séance est ensuite ouverte sous la présidence de Monsieur **REMY Yves**, doyen d'âge.

Il explique que cette convocation a été faite selon la procédure et conformément à l'article L 2121 – 7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné:

Madame **PHIBEL/LARGITTE Viviane** (cadette des conseillers) pour assurer les fonctions de Secrétaire

Madame **NEROME/ ZANDRONIS. Liliane** et Madame **HAGUY/JEAN Brigitte** comme scrutateurs.

ELECTION DU MAIRE

Le Président de séance donne lecture des articles L 2122 – 4 ; L 2122-4-1 ; L 2122-5 ; L 2122 – 6 ; L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Locales puis invite le Conseil Municipal à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a glissé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le Premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits	28	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28	
Bulletins blancs ou nuls	00	
Suffrages exprimés	28	
Majorité absolue	15	

a obtenu:

- Monsieur DESPLAN Félix
- Monsieur ELISABETH Camille
22 voix
voix

Monsieur DESPLAN Félix ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé MAIRE DE LA COMMUNE DE POINTE/NOIRE.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire, après avoir donné lecture de l'article L 2122-2 du CGCT a invité le conseil à déterminer le nombre des adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibérer, à la majorité

DECIDE de fixer à **Huit** (**08**) le nombre des adjoints. (- 02 absentions MMRS JUDITH Christian et Camille ELISABETH)

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé, ensuite, sous la présidence de Monsieur DESPLAN Félix Maire, à l'élection des adjoints, au scrutin de liste.

Une seule liste se présente celle du « RASSEMBLEMENT ».

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Inscrits	28	
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22	
Bulletins blancs et nuls	00	
Suffrages exprimés	22	
Majorité absolue	12	

a obtenu:

- Liste ... »LE RASSEMBLEMENT »: 22 voix

La liste »LE RASSEMBLEMENT » ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés :

Premier adjoint : JEAN-CHARLES Christian

Deuxième adjoint : ROUSSEAU Marcel **Troisième adjoint** : SEREMES Constance

Quatrième adjoint : NEROME Liliane épouse ZANDRONIS

Cinquième adjoint:HIBADE BrigitteSixième adjoint:KAMOISE JulesSeptième adjoint:SINIVASSIN Tony

Huitième adjoint : BELDINEAU Alice épouse ARCHELERY

Ils ont été immédiatement installés en cette qualité.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Monsieur **ELISABETH Camille** déclare que son groupe ne participe pas au vote et a remit les 6 enveloppes des membres de son groupe sur l'urne.

Monsieur **JUDITH Christian** indique qu'il ne lui a pas été remis de bulletin de vote

Monsieur DESPLAN Félix, Maire, indique que les bulletins distribués par son groupe étaient ceux de la liste « LE RASSEMBLEMENT ». Il lui appartenait de présenter une liste avec les noms des membres de son groupe.

Après l'élection du Maire et des Adjoint l'ordre du jour se poursuit et appelle à la désignation des délégués du conseil municipal aux différents organismes.

Le Maire souligne l'urgence avérée de cette désignation en raison des dates limites imposées par le Code Général des Collectivités pour le vote du Budget de ces structures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire remercie l'assistance et déclare la séance close et levée.

Il est 17 heures 45 minutes.

Signatures des membres du Conseil Municipal

Le doyen d'âge du Conseil La Secrétaire LE MAIRE

REMY Y PHIBEL/LARGITTE V. F. DESPLAN

LES AUTRES MEMBRES

SIGNATURES

HIBADE B JEAN-CHARLES Ch SEREMES C

ROUSSEAU Marcel NEROME/ZANDRONIS L KAMOISE J

BELDINEAU/ARCHELERY A SINIVASSIN T CABRION L.

RANCE E SEREMES J HAGUY/JEAN B

LOUIS M JEAN/JACQUES/KAMOISE B CHARLES R

DIVIALLE L GUILLAUME G SAE/CARENE S

MORNAL R ELISABETH C CABRION J

DELA REBERDIERE N JUDITH Ch BIABIANY O

NAIME G

CONSEIL MUNICIPAL DE POINTE/NOIRE

CONFORMEMENT AUX ARTICLES L.2121-10 et L.2122-15

L'ORDRE DU TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEI MUNICIPAL EST DETERMINE COMME SUIT :

	DESPLAN	FELIX	MAIRE
	JEAN-CHARLES	Christian	1 ^{er} Adjoint
	ROUSSEAU	Marcel	2ème Adjoint
	SEREMES	Constance	3ème Adjoint
	NEROME Liliane épouse ZANDRO	ONIS	4ème Adjoint
	HIBADE	Brigitte	5ème Adjoint
	KAMOISE	Jules	6ème Adjoint
	SINIVASSIN	Tony	7^{ème} Adjoint
BELDINEAU Alice épouse ARCHELERY 8			
	CABRION	Louisette	Conseiller
	RANCE	Elie	Conseiller
	SEREMES	Joël	Conseiller
	HAGUY/JEAN	Brigitte	Conseiller
	LOUIS	Marc	Conseiller
	JEAN/JACQUES /KAMOISE	Brunette	Conseiller
	CHARLES	Rosan	Conseiller
	DIVIALLE	Lucette	Conseiller
	GUILLAUME	Gilbert	Conseiller
	PHIBEL/LARGITTE	Viviane	Conseiller
	REMY	Yves	Conseiller
	SAE/CARENE	Suzy	Conseiller
	MORNAL	René	Conseiller
	ELISABETH	Camille	Conseiller
	CABRION	Jacqueline	Conseiller
	JUDITH	Christian	Conseiller
	DELA REBERDIERE/RAMILLON	Nicole	Conseiller
	BIABIANY	Onif	Conseiller
	NAIME	Germaine	Conseiller

TROISIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT FIXATION ET ELECTION DES ADMINISTRATEURS SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux récentes élections municipales il appartient au conseil, de fixer et d'élire les représentants au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de POINTE/NOIRE.

Il invite le Conseil à prendre connaissance de l'article L.123-6 et L.123-8 du nouveau code de l'Action Sociale et des Familles (Anciens articles 138 et 140 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale) eux-mêmes explicités par le décret N° 95-562 du 06 Mai 1995) relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale.

Il souligne, par ailleurs que ce décret a été modifié par le décret N°2000-6 du 04 Janvier 2000 ou il en résulte qu'au nombre des membres nommés devant obligatoirement siéger, figure un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de l'insertion et de lutte contre les exclusions.

Le Conseil Municipal

Ouï les explications de Monsieur le Maire

DECIDE

A la majorité des membres (- 06 abstentions MMRS ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, JUDITH Christian, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif, NAIME Germaine)

1°) – De désigner les représentants du conseil qui siégeront sous la présidence du Maire au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale ; au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste à savoir :

SEREMES Constance HAGUY/JEAN Brigitte PHIBEL/LARGITTE Viviane

Un représentant sera désigné ultérieurement sur proposition du groupe minoritaire.

2°) – De nommer ultérieurement un représentant de chacune des associations suivantes : Association Familiale, Association des Handicapés et Association des personnes Agées, Association qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (cf décret du 04 Janvier 2000) de façon à instaurer la parité.

DEUXIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DESIGNANT LES DELEGUES AU SEIN DE LA CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des statuts de la Caisse des Ecoles de POINTE/NOIRE, en date du O2 Juillet 1983, expose à l'assemblée qu'i convient de procéder à la désignation des délégués municipaux titulaires et suppléants au sein du Conseil d'Administration suite au renouvellement général du Conseil municipal.

Il invite le Conseil à délibérer et faire connaître son avis

Le Conseil Municipal

Après discussion

DECIDE

A la majorité de ses membres (-06 abstentions MMRS ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, JUDITH Christian, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif, NAIME Germaine)

1°) – De désigner les conseillers ci-après au sein du conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles

<u>TITULAIRES</u> <u>SUPPLEANTS</u>

NEROME/ZANDRONIS Liliane LOUIS Marc

SAE/CARENE Suzy PHIBEL/LARGITTE Viviane

ROUSSEAU Marcel MORNAL René

Le titulaire et le suppléant du groupe minoritaire seront désignés ultérieurement.

PREMIERE QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DESIGNANT LES DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SUD DE LA COTE SOUS LE VENT

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite aux récentes élections municipales, il appartient au conseil de désigner les délégués du conseil municipal devant faire parti du comité syndical du S.I.SC.S.V.

Il invite le Conseil à délibérer et faire connaître son avis

Le Conseil Municipal

Après discussion

DECIDE

A la majorité des membres présents (-06 abstentions MMRS ELISABETH Camille, CABRION Jacqueline, JUDITH Christian, DELA REBERDIERE/RAMILLON Nicole, BIABIANY Onif, NAIME Germaine)

1°) De désigner les conseillers ci-après au sein du comité syndical du S.I.S.C.S.V.

MonsieurDESPLANFélixMonsieurJEAN-CHARLESChristianMonsieurSINIVASSINTony